

ASSOCIATION POUR
LA RECHERCHE ET LA SAUVEGARDE DE LA VERITE HISTORIQUE
SUR LA RESISTANCE EN CREUSE

BULLETIN N°10

JANVIER 1998



SOMMAIRE

La vie de l'association

- Nouvelles-	1
- Bureau	1
- Assemblée générale	1
- Cotisations	2
Publications	2
- Le sauvetage des enfants Juifs	2
- Les dossiers de la résistance en Creuse	3
- L'Histoire de la Creuse 1940-1942	4
CD ROM sur la résistance en Creuse	5
Vérités et légendes	6
- Le bombardement du 19 juin 1940	7
- Le « détournement du train de la mort »	8
Histoire et actualité	8
- Le procès Papon	
- Les rafles en Creuse	
- A propos de repentances	
Concours de la Résistance et de la Déportation	9
- Un sujet difficile	10
- Supplément	11

LA VIE DE L'ASSOCIATION

NOUVELLES

David Aubailly, désormais Professeur Certifié titulaire, enseigne dans un grand lycée d'Orléans. Il n'oublie pas la Creuse, la résistance et le rôle de l'histoire dans la formation civique des jeunes.

BUREAU

Il s'est réuni le 11 décembre à Guéret pour faire le point sur les dossiers en cours et préparer l'assemblée générale. Il s'est notamment préoccupé du financement des publications et des diverses initiatives qui seront présentées à la prochaine assemblée générale ordinaire. Précisons tout de suite que le compte spécial ouvert l'an dernier pour les retrouvailles des enfants juifs, le colloque et l'édition de l'ouvrage qui en présente les actes sera équilibré. Ouf !

ASSEMBLEE GENERALE

Elle se tiendra

Mercredi 29 avril à 14 h 30 à Guéret
Maison des Associations (Braconne). Salle 2

Le présent avis vaut convocation.

A l'ordre du jour:

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Rapport moral
- Renouvellement du Conseil et du Bureau
- Programme 1998
- Questions diverses.

Il est demandé à tous les adhérents de faire un effort de présence car cette AG aura à prendre d'importantes décisions pour les deux années à venir, lesquelles se trouvent être les deux dernières du siècle et du millénaire.

Afin de poursuivre et pérenniser l'action entreprise depuis maintenant 14 ans, le bureau a décidé de lancer une invitation à toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire de la période 40-44, tout spécialement aux enseignants.

PUBLICATIONS

LE SAUVETAGE DES ENFANTS JUIFS

L'ouvrage contenant les actes du colloque et un cahier sur les retrouvailles est sorti des presses fin octobre. Il a été présenté le 12 novembre, en fin d'après-midi à Guéret et en soirée à La Souterraine, avec le concours de 4 ex-enfants hébergés en Creuse:

- Ernest Rosner, ancien de Chabannes
- Henri Kujavski, au Masgelier puis, sous un faux nom, au collège de La Souterraine
- Pierre Wormus, hébergé près de Lavaveix puis, sous un faux nom, au Collège de La Souterraine
- Henri Wolf hébergé près de Saint Hilaire le Chateau, raflé le 26 août 42, déporté, rescapé d'Auschwitz.

Baucoup d'émotion et de chaleur humaine à La Souterraine avec un hommage aux directeur et directrice des collèges de l'époque (ex-EPS) de garçons et de filles. Emotion plus personnelle mais partagée par l'assistance née des retrouvailles d'un instituteur alors détaché au Masgelier avec son ancien et brillant élève devenu professeur de faculté.

Le lendemain, accueil à l'ex-collège, devenu Lycée Raymond Loewy, par le proviseur, son adjointe et les professeurs d'histoire. Rencontre avec une classe de terminale. Echanges riches de curiosité réciproque, les jeunes souhaitant tout savoir de la vie des persécutés de l'époque, les anciens avides de connaître les réactions des jeunes face aux problèmes du racisme et de l'antisémitisme. Un pont a été jeté entre des générations que séparent un demi-siècle et des liens renoués entre un établissement scolaire qui sut être accueillant et ceux qui y trouvèrent asile, avec en toile de fonds le rôle jusqu'ici trop souvent méconnu de l'école laïque dans la protection des enfants juifs.

Les médias : radio départementale, presse et télévision régionales, ont annoncé la sortie de l'ouvrage et évoqué les rencontres organisées à l'occasion de sa présentation au public. Les premiers lecteurs semblent l'avoir apprécié.

Le Président de la République a prolongé son message de l'an dernier par un courrier adressé au président de l'association: *« Le colloque de Guéret a rendu un bel hommage à ces hommes et ces femmes anonymes et discrets dont le geste fraternel honore la France ... Le Président de la République tient à dire l'immense gratitude de notre pays à l'égard de ces « Justes » si nombreux dans votre belle région, qui, n'écoulant que leur conscience ont fait naître l'espérance au milieu des heures sombres de notre histoire. »*

Madame Simone Veil dit avoir pris connaissance de l'ouvrage *« avec intérêt et beaucoup d'émotion »*. Elle le conservera *« dans les archives de la résistance et de*

la déportation qu'elle constitue à l'intention de ses petits-enfants. »

Robert Savy, Président du Conseil Régional du Limousin écrit : *« Il était important de fixer pour les générations à venir le souvenir de ces événements; les réflexions et témoignages ainsi rassemblés sont un service rendu à la cause de la liberté et des droits de l'homme »*.

Madame Paule René-Bazin, conservateur général, chargée de la section XXe siècle aux Archives Nationales écrit à Michaud : *« Cet ouvrage auquel vous avez tant contribué démontre la possibilité de joindre harmonieusement recherche historique et témoignages vécus. On apprend beaucoup en le lisant et on comprend mieux le sort des enfants juifs en partie sauvés par les organisations dont les communications retracent l'action »*.

De nombreux autres témoignages sont parvenus, notamment d'anciens enfants juifs alors hébergés en Creuse. L'association « Enfants Cachés » a publié une présentation de l'ouvrage dans son bulletin.

Les souscriptions venant de France, mais aussi de nombreux autres pays du monde, ont été nombreuses. Les ventes ont bien démarré en Creuse et certains libraires ont déjà réapprovisionné. Il est désormais certain que les frais engagés seront couverts. Le solde éventuel sera, comme prévu, versé à l'Oeuvre de Secours aux Enfants (OSE).

L'édition directe (sans passer par un éditeur) assure de meilleures ressources mais impose un surcroît de travail : saisie informatique des textes, suivi de la mise en pages et de la fabrication, diffusion : envois unitaires aux souscripteurs, contacts avec les libraires, expédition, comptabilité, etc.. En fait, elle revient à faire bénévolement le travail de l'éditeur alors que nous sommes peu ou mal équipés à cet effet, et que ce travail incombe toujours aux mêmes bonnes volontés.

Une synthèse de l'ouvrage sur Internet

C'est le lycée de La Souterraine, plus spécialement les professeurs d'histoire et deux groupes d'élèves qui en ont pris l'initiative. L'essentiel sera consacré au rôle de la Creuse dans le sauvetage des enfants juifs. La réalisation devrait être accessible sur Internet fin février-début mars. Une version en anglais suivra. A vos souris !

Un grand bravo aux enseignants et aux jeunes qui ont réalisé un travail de grande qualité, très didactique, bien rédigé et abondamment illustré.

OUVRAGES A PARAÎTRE EN 1998

Les dossiers de la Résistance en Creuse Vérités et Légendes

Il devait sortir au printemps mais le surcroît de travail évoqué ci-dessus, auquel est venu s'ajouter la préparation du Concours de la Résistance et de la Déportation, va entraîner un nouveau décalage. Ce sont toujours les mêmes qui sont à l'ouvrage. Parution à l'automne.

Les « appels à documents » sont jusqu'ici demeurés à peu près vains. Nous savons qu'il en existe d'intéressants et même qui les détient. Quand les ouvrages seront publiés il sera trop tard pour dire « Si on m'avait demandé ». Il ne s'agit pas de donner mais de prêter, le temps d'exploiter ou de faire des reproductions.

L'Histoire de la Creuse Tome 1 (1940-1942)

Mêmes causes, mêmes effets. Sortie décalée : fin 1998.

CD ROM SUR LA RESISTANCE EN CREUSE

Nous avons brièvement évoqué ce projet dans le précédent numéro. Précisons qu'il a vu le jour à l'initiative du Comité d'Action de la Résistance (CAR). Une association nationale a été créée pour coordonner les réalisations départementales ou régionales.

Nous disposons des matériaux pour la réalisation d'un CD ROM sur la résistance en Creuse mais la mise en forme appelle un matériel informatique adapté, inclus un scanner pour la numérisation des images et un logiciel spécial, commun à tous les départements. Elle suppose aussi un minimum de compétences et surtout du temps. Nous souhaitons vivement que les professeurs d'histoire s'associent au projet. Le sujet sera évoqué lors de l'assemblée générale.

Logiciel, CD ROM, Internet, ... Ces termes ne sont pas encore familiers à nombre d'entre nous mais ils ont un sens pour nos petits-enfants. Essayons, nous les vieux, de ne pas mourir idiots. L'ordinateur est déjà présent dans nombre de foyers et ses possibilités évoluent en fonction de la croissance ultra rapide de la puissance des processeurs. Il permet de faire de multiples tâches, de communiquer, mais aussi de se distraire, de regarder des films sur CD ROM, de se promener sur Internet, etc..

VERITES ET LEGENDES

LES BOMBARDEMENTS SU 19 JUIN 1940

Dans le bulletin N° 7 de novembre 1996 nous avons évoqué les recherches qui ont permis d'identifier les auteurs, lesquels n'étaient pas italiens comme le veut la légende mais une escadrille allemande de déjà sinistre réputation : la légion Condor responsable en Espagne de la destruction de Guernica.

L'auteur des recherches, Alain Bisson, vient de publier un ouvrage sur le sujet: « **19 juin 1944. Bombardement de Montluçon et d'autres villes au sud de la Loire. La fin d'un mythe ou l'histoire d'une rumeur et d'une recherche** ». Edité par le Centre Archéologique de Montluçon.

Alain Bisson n'est pas historien. Il se présente comme « victime indirecte » du bombardement où sa mère fut tuée sous ses yeux alors qu'il avait 6 ans. Il a voulu savoir qui étaient « les auteurs de ce meurtre ». Après avoir rassemblé tout ce qui a été publié à l'époque et ultérieurement par les « historiens » ou prétendus historiens qui ont abordé le sujet en l'agrémentant parfois de « précisions » sur la marque des avions ou la couleur des cocardes, il s'est penché sur des dossiers plus sérieux car quelques chercheurs compétents s'étaient inquiétés de l'in vraisemblance de la rumeur. Il a ensuite entrepris des recherches classiques, par les voies officielles, afin d'accéder aux archives italiennes et allemandes. Avec tout ce qu'il faut de patience et de persévérance. Parallèlement il a pu faire identifier des fragments de bombes retrouvés sur les lieux de bombardement.

Aucun doute. Les Italiens ne sont pour rien dans les drames de cette terrible journée du 19 juin 1940. C'est bien la KG 53 « Légion Condor » de la Luftwaffe qui opéra à Montluçon (81 tués) mais aussi à Guéret : 60 morts, Aubusson : 12 morts, Azerables : 2 morts, Bourgueuf : 4 morts, Chénérailles : 9 morts, Dun : 2 morts, Gouzou : 10 morts, La Souterraine : 12 morts, Saint Sulpice le Guérétois : 1 mort, Saint Vaury : 10 morts, Thauron : 1 mort, Vareilles : 1 mort, soit un total pour le département de 124 victimes.

La Haute Vienne : 12 morts, l'Indre : 75 morts à Issoudun, La Vienne : 130 morts, furent aussi bombardées. Le nombre total des morts de cette terrible journée dans notre région serait de 436. Celui des blessés n'est pas connu avec précision.

Les avions étaient des bimoteurs Heinkel 111. Les bombes utilisées étaient apparemment de type SD ou SC, ces dernières équipées de « trompettes de Jéricho », sortes de sifflets rudimentaires fixés à la queue, qui faisaient un bruit de sirène en tombant. Ce fut notamment le cas à La Souterraine.

Le travail d'Alain Bisson démontre une fois de plus que seule une recherche sérieuse, avec accès aux sources, peut permettre d'atteindre la vérité. C'est moins facile que de rapporter ou commenter des rumeurs, de faire des déductions, voire d'émettre des opinions. Les légendes ont cependant la vie dure et il est à craindre, en la circonstance, que les Italiens seront longtemps encore accusés à tort d'être les auteurs des bombardements du 19 juin 1940.

LE DETOURNEMENT DU TRAIN DE LA MORT

Sous ce titre, sur 5 colonnes, le journal Sud-Ouest, édition dominicale du 9 octobre dernier, publiait un scoop : « *des centaines de Juifs assignés à résidence dans les Basses Pyrénées furent convoyés vers la Creuse au lieu de Drancy* » ... « *Ce convoi aura été l'un des très rares, sinon le seul dans la région à ne pas avoir pris la direction de Drancy et au-delà d'Auschwitz* ».

Le 20 octobre, l'Echo du Centre reprenait l'information en titrant sur 4 colonnes : « *Un train pour Drancy qui s'arrête à Guéret ... Une révélation qui devrait faire du bruit. ... Tout atteste que le convoi du 18 janvier 1943 ne s'est pas égaré mais a été dirigé sciemment sur la Creuse connue pour être un haut-lieu de la résistance. ... Le seul convoi de Juifs promis aux chambres à gaz qui aurait été détourné de sa macabre destination* ». A l'initiative supposée du préfet Grimaud des Pyrénées Atlantiques (ex Basses Pyrénées), déporté à Dachau et du « préfet de la Creuse, M. Vié », lui aussi déporté, mort en déportation.

Un tel scoop ne pouvait qu'alerter les autres médias. Prudents toutefois, Radio-France Creuse et FR 3 préféreraient interroger notre association, en la personne de Castille. Et la vérité sortait des archives.

D'abord, il n'y a pas eu à cette époque de préfet du nom de Vié. Celui alors en fonction était Jacques Henry. Confusion apparemment avec André Vy qui trouva la mort en déportation ? Il n'était que secrétaire général et ne prit ses fonctions à Guéret qu'en octobre 43 soit huit mois après les faits évoqués, ce qui était facile à vérifier.

Il y eut bien un train venant du sud-ouest qui arriva en gare de Guéret le 19 janvier 1943 à 07 h 23. Il amenait bien des Juifs : 415 selon le rapport du commissaire de police (AD Creuse 976W28), 414 selon le rapport du préfet (AN EIC 111 1150) mais il n'avait pas été « détourné » et sa destination était bien Guéret. Il avait d'ailleurs été précédé les 16 et 18 par deux autres convois amenant des Juifs de l'Ariège et du Puy de Dôme.

Pourquoi ce transfert vers la Creuse ? Tout simplement parce que les Allemands qui, depuis le 11 novembre 1942 occupaient l'ex-zone libre, avaient demandé (ou exigé) l'évacuation des Juifs des départements frontaliers et de ceux bordant la Méditerranée. Vichy avait ajouté l'Allier et le Puy de Dôme, afin sans doute que les dirigeants de l'Etat Français ne soient pas « contaminés ». Décision bien connue des historiens, mentionnée à l'époque par certains journaux parisiens dont Le Matin qui avait même publié une carte.

Rien d'improvisé donc, comme le prouve le rapport du préfet de la Creuse:

« *Trois convois d'israélites étrangers sont arrivés dans la Creuse au cours du mois de janvier 1943.*

Le 13 janvier, 245 venant d'Aulus les Bains (Ariège).

Le 19 janvier, 33 venant de Chateaufort les Bains (Puy de Dôme).

Le 20 janvier, 414 venant d'Eaux-Bonnes (Basses Pyrénées)

Un quatrième convoi de 116 Israélites venant des Basses Pyrénées s'est annoncé sans que l'on m'ait précisé la date de son arrivée. »

(A noter un décalage d'un jour dans les dates d'arrivée des trains entre les rapports du commissaire de police et celui du préfet).

« *L'U.G.I.F. ayant mis des crédits à ma disposition, les distributions de boissons chaudes ont été assurées à l'arrivée par la Croix Rouge et les Compagnons de France.*

Les intéressés ont été ensuite, le jour même de leur arrivée, dirigés sur les communes d'accueil entre lesquelles ils avaient été précédemment répartis (Cantons de Bonnat et de Dun le Palleteau).

Chacun a été muni d'un papillon (dont ci-joint un exemplaire) l'invitant à respecter les prescriptions légales en vigueur. L'ensemble de ces opérations s'est déroulé sans le moindre incident. » Texte du papillon :

« *Le Préfet de la Creuse en vous accueillant dans son département vous rappelle, dans votre intérêt:*

1 - Que vous ne devez, en aucun cas, quitter la commune dans laquelle vous êtes assigné à résider sans être munis d'un titre de circulation délivré par la brigade de gendarmerie de votre circonscription à laquelle vous vous adresserez par écrit.

2 - Que tout achat de produits alimentaires est interdit en dehors des marchés et des magasins et que les denrées contingentées ne peuvent être perçues que contre remise de tickets.

3 - Que tout achat, quel qu'il soit, est interdit dans les fermes et exploitations agricoles.

4 - Qu'il vous appartiendra de faire apposer immédiatement, si ce n'est déjà fait, sur votre carte d'identité (ou sur le titre en tenant lieu) ainsi que sur votre carte d'alimentation la mention « JUIF » ou « JUIVE » (loi du 11 décembre 1942).

5 - Si vous êtes valide et quel que soit votre sexe, écrivez aussitôt à l'Office Départemental de Placement (avenue Fayolle à Guéret) en indiquant vos aptitudes afin qu'un emploi puisse vous être indiqué.

6 - Que vous devez faire inscrire aussitôt vos enfants d'âge scolaire à l'école.

7 - *Il espère que vous respecterez les prescriptions légales actuelles et qu'il n'aura pas à prendre à votre encontre les graves sanctions prévues en cas d'infraction.* »

Un certain nombre de ces israélites furent arrêtés lors des rafles de février 1943 et déportés, via Nexon et Gurs. A ce jour, les pointages n'ont pas encore été effectués afin de savoir combien de ces arrivants ont été pris. A noter toutefois que les chiffres ne concordent pas. Pour le préfet, 64 auraient été conduits à Nexon. Selon nos calculs ils auraient été 80.

HISTOIRE ET ACTUALITE

LE PROCES PAPON

Il continue d'occuper nos écrans de télévision, les antennes des radios et les colonnes des journaux. Procès de Papon ? Procès d'un homme ou d'un fonctionnaire ? Procès de l'administration française sous Vichy ? Procès des dirigeants de Vichy ? Un peu tout à la fois semble-t-il.

Ce procès vient bien tard même s'il n'est pas trop tard pour juger des actes aux conséquences aussi dramatiques. Les images des jeunes enfants déportés et exterminés, la douleur de celles et ceux qui ont vu partir les leurs et ont été marqués à jamais, interpellent toutes les consciences mais les jeunes générations doivent avoir beaucoup de difficultés à imaginer la réalité, les rafles au petit matin, l'entassement dans les wagons et le long voyage vers Auschwitz, les chambres à gaz et les crématoires. A leur intention et à l'intention des aînés qui n'ont pas su, voici quelques informations sur l'enchaînement des décisions qui aboutirent à la mise en oeuvre de la solution finale en France.

Précisons d'abord que, contrairement à une opinion souvent exprimée, la décision d'exterminer les Juifs est antérieure à la conférence de Wannsee du 20 janvier 1942. Celle-ci n'avait pour objectif que d'en accélérer le déroulement et d'en préciser les modalités d'exécution.

L'antisémitisme de Hitler est inscrit dans Mein Kampf dont la première édition est sortie en 1925. Dès le mois de mars 1933, soit seulement deux mois après son accession au pouvoir (30 janvier), il ordonne le boycott des magasins juifs et prend des mesures discriminatoires telles l'exclusion des Juifs de l'administration, de l'université, etc.. Le 15 septembre 1935 la « loi sur la protection du sang allemand » interdit notamment le mariage entre juifs et ressortissants allemands ou « de sang apparenté ». En 1938 de nouvelles lois contraignent les Juifs à déclarer leurs biens, interdisent les installations de médecins, puis les activités de commerce, d'artisanat, etc.. Ce sont des mesures identiques que prend un peu plus tard le gouvernement de Vichy.

Dans la nuit du 9 au 10 novembre dite « nuit de cristal » c'est un véritable pogrom que subissent les Juifs allemands : magasins détruits, maisons et synagogues incendiées, assassinats, arrestations, etc.. 200 000 Juifs quittent l'Allemagne.

Au lendemain de l'attaque contre l'URSS, Hitler décide des premières mesures d'extermination massive, par les « einsatzgruppen », des Juifs des territoires occupés. Un peu plus tard, le 12 décembre selon des travaux récents, il ordonne « la solution définitive du problème juif en Europe ».

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler quelques dates qui jalonnent la préparation et la mise en oeuvre, en France, de la solution finale.

- Octobre 1940 : expulsion de 22 000 Juifs d'Alsace-Lorraine.

- 23 octobre 1940 : Expulsion de 7 500 Juifs allemands des pays de Bade et du Palatinat. Pour partie internés à Gurs par le gouvernement de Vichy.

- 14 mai 1941 : première rafle en zone occupée.

- 31 juillet 1941 : pleins pouvoirs accordés à Heydrich pour une « complète solution ».

- 30 janvier 1942 : conférence de Wannsee pour la mise en oeuvre de la solution finale.

- 27 mars 1942 : premier convoi de déportés juifs de France.

- 26 avril 1942 : retour de Laval au pouvoir comme chef du gouvernement.

- 18 avril 1942 : Bousquet est nommé Secrétaire Général de la Police.

- 6 mai 1942 : Entretiens Bousquet - Oberg (chef des SS en France) - Knochen.

- 23 juin 1942 : Ordre de Himmler à Eichmann pour « évacuation » de tous les Juifs de France.

- 23 juillet 1942 : Accord Bousquet - Oberg - Knochen pour déportation des Juifs « ressortissants étrangers ».

- 3 juillet 1942 : conseil des ministres à Vichy. « *Des mesures particulières pourraient être envisagées à l'égard des Juifs qui sont arrivés en France depuis septembre 1939. ... Il faut distinguer entre Juifs français et déchets expédiés par les allemands* ».

- 4 juillet 1942 : Entretiens Bousquet - Knochen. Accord pour l'évacuation des Juifs apatrides des deux zones.

- 6 juillet 1942 : Laval propose que lors de l'évacuation des familles juives de la zone non-occupée les enfants soient emmenés aussi.

Tel est l'engrenage des décisions qui aboutirent à la déportation et à l'extermination de 76 000 Juifs de France dont 24 000 français, inclus près de 11 000 enfants dont 8 000 au moins étaient français.

Bordeaux était en zone occupée. Nous n'avons donc pas d'éclairage particulier sur les faits faisant l'objet du procès Papon. Nous avons par contre des informations sur ce qui s'est passé dans notre département.

EN CREUSE : ETE 1942

Pour la zone non-occupée dont fait partie la Creuse on commence par diriger vers la zone occupée (Drancy), aux fins de déportation, les Juifs internés dans les camps du midi. La décision d'arrestation et de transfert de ceux qui sont dans les groupements de Travailleurs Etrangers (GTE) et de ceux en résidence libre fait l'objet d'instructions « de caractère rigoureusement confidentiel » aux préfets régionaux en date du 5 août 1942. Elles précisent la nationalité d'origine de ceux qui doivent être arrêtés : allemands, autrichiens, tchèques, polonais, esthoniens, lithuaniens, lettons, dantzigois, sarrois, soviétiques, et réfugiés russes, la date d'entrée en France : postérieurement au 1er janvier 1936, et les exemptions. C'est donc aux préfetures d'établir les listes des personnes à arrêter.

Le 13 août, le préfet régional de Limoges adresse au chef du gouvernement un court message qui mérite d'être reproduit dans son intégralité:

« Depuis un mois, un nombre important d'israélites venus clandestinement de la zone occupée malgré les mesures prises à la ligne de démarcation par les autorités allemandes, déferle sur la région de Limoges. Selon leur habitude, ces Juifs pratiquent sur les marchés et dans les fermes de véritables rafles de denrées, ce qui provoque un vif mécontentement parmi la population. Il conviendrait de prendre des mesures de toute urgence afin de mettre un terme à leurs agissements et afin surtout de décongestionner la région ».

Observation : Il s'agit manifestement de Juifs qui ont fui la zone occupée après les rafles de la mi-juillet. Et ils ont faim. En Creuse, certains sont arrêtés et condamnés. Voir exposé de Michaud dans le livre consacré au colloque de Guéret.

Le 14 août, un télégramme secret de Vichy aux préfets régionaux de zone libre précise ou modifie les exemptions prévues.

Le 18, un nouveau télégramme secret aux préfets régionaux fixe la date d'arrestation : mercredi 26 août. Un second du même jour, 20 heures, remplace les

dérogations initialement prévues par 6 nouvelles. Un troisième signé Bousquet, donne des instructions complémentaires pour l'élaboration des listes. Un quatrième apporte de nouvelles précisions.

Le 23, à 12 heures, nouveau télégramme secret de Bousquet aux préfets régionaux:

« ... Vous n'hésitez pas à briser toutes les résistances que vous pourrez rencontrer dans les populations et à signaler les fonctionnaires dont les indiscretions, la passivité ou la mauvaise volonté auraient compliqué votre tâche ... ».

Consignes répercutées le jour même par le préfet régional aux préfets départementaux:

« ... Il y aura lieu, spécialement, de me signaler, par télégramme, les personnes qui par leurs actes ou par leur attitude, entraveraient ou chercheraient à entraver le rassemblement des israélites en cause, afin que je puisse proposer, sans délai, leur internement administratif à monsieur le Chef du Gouvernement, Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur ».

Suit une note de recommandations de plusieurs pages sur :

1 - **LE RAMASSAGE** : Les Chefs d'équipe n'auront pas qualité pour apprécier les cas d'exemption ... sauf en ce qui concerne les personnes intransportables et les femmes en état de grossesse apparente.

2 - **TANSFERT DANS LES CAMPS DE REGROUPEMENT**. Il y aura en principe un camp de regroupement par département. (Pour la Creuse Boussac).

3 - **MESURES CONSERVATOIRES CONCERNANT LE LOGEMENT**. ... logements loués nus ou meublés, chambres d'hôtel, etc.. Tout est prévu y compris la destination future : Avant la prise de possession par un nouvel occupant, notamment par un fonctionnaire, (souligné par nous; l'administration n'oublie pas les siens pour occuper les logements des juifs) un inventaire et un état des lieux contradictoires ...

4 - **LE SEJOUR DANS LES CAMPS**. Même souci du détail, des imprimés sont joints pour : recevoir en dépôt les objets mobiliers que les israélites auraient emporté de chez eux et désireraient laisser en zone libre. Et, remarquable sollicitude, : les bénéficiaires d'exemptions pourront, sur leur demande écrite, suivre les membres de leur famille non exemptés.

L'Intendant de Police joint un additif dont le dernier paragraphe mérite d'être reproduit:

« Il y aura lieu d'insister sur les assurances données par le Reich, concernant le traitement bienveillant dont les israélites seront l'objet et de leur laisser entrevoir qu'ils auront vraisemblablement la possibilité de se

faire envoyer par la suite, les objets mobiliers qu'ils auront laissé en France ».

Cynisme ? Duplicité ? Inconscience ou simple bêtise ?

Les subalternes et exécutants ne savaient pas, à l'époque, ce qu'allait être le sort des Juifs ainsi « ramassés » mais ils pouvaient cependant imaginer, compte tenu de la propagande antisémite, qu'ils étaient voués à un sort douloureux. Les responsables : Pétain, Laval, Bousquet, ne pouvaient pas ignorer quant à eux, au moins une partie de la réalité. Et les faits évoqués se sont déroulés en zone libre, avant occupation par les allemands.

Rappelons que 91 Juifs furent arrêtés le 26 août 1942 en Creuse et « regroupés » à Boussac. Quelques-uns (2 familles au moins) y furent relâchés. Les autres furent transférés à Nexon. 52 furent déportés par les convois 26 et 27 dont 18 enfants. (Jusqu'ici nous avions évoqué seulement 15 enfants mais un pointage récemment effectué au Centre de Documentation Juive Contemporaine, dans le dernier ouvrage de Serge Klarsfeld, nous a permis de relever 18 noms: 15 partis par le convoi N° 26 et 3 par le convoi N° 27). Il n'y eut que 3 rescapés.

Sources:

*Archives Nationales Régionales et Départementales.
Archives centrales de la Gendarmerie
Centre de Documentation Juive Contemporaine
La montée du nazisme (William Schirer)
Paris-Auschwitz (Serge Klarsfeld)
Dossiers de l'association
Ouvrages divers*

A l'occasion de la sortie sur Internet du dossier réalisé par le lycée de La Souterraine, l'exposition trop brièvement présentée fin mai 1996 à Guéret reviendra en Creuse, à La Souterraine, Guéret et vraisemblablement Bourgneuf.

A PROPOS DE REPENTANCES

Nous avons évoqué, dans le précédent numéro, la « repentance de l'Eglise catholique de France ». Les autorités juives l'ont accueillie comme un « acte capital ». Il semble cependant que tous les Juifs ne sont pas également disposés à oublier l'assimilation au « peuple déicide » et le silence de l'Eglise de France jusqu'en 1942, notamment face aux deux statuts successifs. Nous extrayons du bulletin de l'association « Enfants Cachés » des passages de deux textes qui montrent que toutes les plaies ne sont pas encore refremées.

« **Pardon ...**

Pardon, à mon tour de demander pardon à l'Episcopat français ... pardon ne de pouvoir pardonner ... pas maintenant, pas encore ... Peut-être un jour ...

*Il aura fallu près de vingt siècles aux autorités religieuses chrétiennes, vingt siècles d'enseignement du mépris, d'accusation de déicide inculquée dès le plus jeune âge par l'étude du catéchisme. Vingt siècles de silence des plus hautes instances religieuses devant les souffrances infligées aux populations juives et plus de cinquante années après la fin de la Shoah jusqu'à ce jour du 30 septembre 1997 pour entendre cette déclaration de repentance, à Drancy. Et moi, seulement cinquante trois ans après le fin de la Shoah, il me faudrait accepter du jour au lendemain ce recommencement, ces bases nouvelles dans les rapports Catholiques-Juifs ? Non, je ne suis pas encore prêt. Je dois encore réfléchir avant de digérer certains faits qui m'ont littéralement traumatisé. Je dois d'abord retrouver la paix intérieure, après m'être résigné à perdre toute ma famille, parents, frères et soeur, tante, grands-parents, simplement parce qu'ils étaient juifs et que cinquante ans après, ma douleur est toujours aussi vive ». **Robert Frank.***

« **La vérité rend libre.**

... Le discours de l'évêque de Saint Denis va au-delà de tout ce qu'un chrétien n'aurait jamais espéré entendre, la remontée au plus profond de la conscience spirituelle. C'est l'antijudaïsme que recommandèrent les Docteurs de la foi, dont certains furent canonisés ! Le croyant parlera de l'intrusion du diable. La force du mal. ...

Ce n'est plus seulement du silence de ce siècle que l'on parle, mais de la haine d'un peuple qu'une Eglise a religieusement instillée depuis près de deux millénaires, pour qu'une civilisation d'occident gorgée de ce poison en vienne à faire disparaître la génération de nos pères et de nos frères.

La Shoah ne fut pas accidentelle, elle est l'ultime étape de cet enseignement multiséculaire du mépris, porté à son paroxysme. Et il aura fallu ce monstrueux sacrifice pour que les disciples du Christ redécouvrent la prééminence de la parole fondatrice: Aimez-vous les uns les autres ! Ce qu'avaient compris d'instinct ceux qui n'étaient ni Docteurs de l'Eglise, ni savants théologiens, ces magnifiques Justes à qui les lambeaux des familles dispersées doivent leur existence inespérée.

...

*Un rêve pour finir. Qu'il nous soit possible d'imaginer que l'occultation à laquelle l'Eglise vient de mettre un terme, pour la part qui est la sienne, soit suivie d'initiatives comparables des grands corps de l'Etat, et de ces vertrueuses organisations humaines qui n'ont eu de cesse de falsifier leur passé. Les uns et les autres sont toujours prisonniers de la fiction qu'ils ont construite ». **Paul Delcampe***

« **J'ACCUSE** ». **L'AFFAIRE DREYFUS**

A l'occasion du centenaire de la publication, sous le titre « J'accuse », de la lettre d'Emile Zola au Président de la République de l'époque, les médias ont largement fait écho à « l'Affaire Dreyfus ».

Un centenaire et une affaire aujourd'hui quelque peu oubliés bien qu'ils aient alors profondément divisé les Français. Peut-être manquons-nous aujourd'hui d'un nouveau Zola pour servir avec talent et courage la Justice et la Vérité.

CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION : LES IMMIGRES DANS LA RESISTANCE

Le thème:

« Entre les deux guerres mondiales la France a largement accueilli des immigrés. Quel rôle ont pu jouer ces étrangers dans la résistance à l'occupant ? Beaucoup d'entre eux sont morts pour la France soit au cours d'actions de résistance, soit dans les camps de déportation ».

Il est bien difficile, surtout pour des élèves de troisième. D'autant plus difficile qu'il n'est pratiquement pas abordé dans les manuels scolaires. Les premières présentations dans les collèges confirment.

C'est aussi un sujet « sensible » qui a fait l'objet d'une récupération politique et les altérations de la réalité historique ne sont pas encore effacées dans tous les esprits. La préparation au sein du Comité Creusois l'a montré. On ne fait pas de l'histoire avec des opinions, aussi respectables soient-elles. Les intervenants ont pour devoir le strict respect de la vérité, en fait le respect des élèves, des enseignants et de l'institution scolaire.

Fort heureusement, Michaud, professeur honoraire d'histoire, Agrégé de l'Université, a bien voulu se charger de la rédaction du texte de l'audiovisuel. Les sources sont nombreuses mais il fallait l'expérience et la compétence du professeur pour les synthétiser et les mettre en forme dans un langage accessible aux élèves.

Il est bien difficile, surtout pour des élèves de troisième. D'autant plus difficile qu'il n'est pratiquement pas abordé dans les manuels scolaires. Les premières présentations dans les collèges confirment.

C'est aussi un sujet « sensible » qui a fait l'objet d'une récupération politique et les altérations de la réalité historique ne sont pas encore effacées dans tous les esprits. La préparation au sein du Comité Creusois l'a montré. Un tel sujet appelle des connaissances qui dépassent les références d'opportunité comme l'ont souligné, au cours des récentes années, les travaux et colloques universitaires.

Fort heureusement, Michaud, professeur honoraire d'histoire, Agrégé de l'Université, a bien voulu se charger de la rédaction du texte de l'audiovisuel. Les sources sont nombreuses mais il fallait l'expérience et la compétence du professeur pour les synthétiser et les mettre en forme dans un langage accessible aux élèves.

L'inspecteur d'Académie a souhaité que le dossier réalisé par le Comité Creusois (texte + illustrations) soit présenté sur le cyber réseau, en fait accessible sur Internet dans tous les établissements scolaires de Creuse mais aussi de France et du monde, à toutes les femmes et à tous les hommes de Creuse, de France et du monde qui accèdent à Internet. C'est apparemment une « première ». La Creuse n'est pas aussi ringarde que le veut son image de département sous-développé.

Nous avons prévu de joindre au présent numéro un supplément de 16 ou 20 pages consacré au rôle des immigrés dans la résistance, en fait le travail de Michaud complété par des informations qui n'ont pas pu être incluse dans un texte limité en longueur et à vocation essentiellement pédagogique. Le temps a manqué. Il sera diffusé ultérieurement. En voici une brève synthèse.

Michaud rappelle d'abord que l'immigration n'est pas un phénomène récent et que de tous temps la France a accueilli de nombreux étrangers. Certains, tels l'italien Mazarin et le suisse Necker ont servi la monarchie. D'autres, nés de pères étrangers, tels Léon Gambetta et Emile Zola ont un peu plus tard servi la République et la Liberté. Plus récemment, les polonais Marie Curie et Georges Charpak ont honoré la science française. L'arménien Charles Aznavour et l'italien Yves Montand ont acquis une notoriété internationale dans le domaine artistique.

Les immigrés sont déjà plus de un million avant la première guerre mondiale dont le lourd bilan : 1 400 000 morts de 20 à 40 ans créé un considérable déséquilibre dans cette tranche d'âge : 6 142 000 hommes pour 7 321 000 femmes. La France doit faire appel à la main d'oeuvre étrangère et créé un Office de l'Immigration qui envoie des missions de recrutement en Espagne, Italie, Pologne, Tchécoslovaquie, etc.. En 1927, le parlement vote une loi pour faciliter les naturalisations, afin de combler les vides de la guerre et de compenser la faible natalité.

De 1919 à 1931, les immigrés partagent les conditions de vie souvent médiocres des ouvriers et paysans français mais ils ont un travail assuré. En 1931, ils sont 2 731 000 et le nombre des naturalisés atteint 371 000.

A partir de 1931, la crise économique rend le sort des immigrés plus précaire et certains doivent rentrer dans leur pays. L'arrivée de Hitler au pouvoir en 1933 fait émigrer vers la France des démocrates allemands puis de nombreux Juifs d'Allemagne et des territoires occupés par elle. La guerre d'Espagne amorce en 1936 un complément d'immigration qui s'accélère avec la défaite des armées républicaines en février 1939 : 270 000 soldats et 180 000 civils traversent la frontière des Pyrénées Orientales.

Nombreux sont les immigrés qui vont durant la guerre de 1939-1940 servir sous l'uniforme français, dans des « régiments de marche étrangers », dans la Légion Etrangère, dans des unités de « prestataires ». Ils s'y conduisent en général vaillamment.

Après la défaite que le régime de Vichy impute aux étrangers, aux Juifs, aux communistes et aux francs-maçons, des mesures sévères sont prises à l'encontre des immigrés, tout spécialement des Juifs. Tous font l'objet d'une surveillance particulièrement sévère.

Les étrangers sont nombreux dans les Forces Françaises Libres (FFL) qui combattent sur divers théâtres d'opération. Ils s'illustrent en Somalie, à Bir Hakeim, en Tunisie, en Italie et en France après les débarquements, au sein de la 2ème DB de Leclerc et de la 1ère armée de de Lattre.

Les immigrés sont nombreux aussi dans la résistance intérieure. « *La population étrangère en France contribue davantage en proportion que la population française au combat libérateur* » écrit l'historien Denis Peschanski.

La Creuse compte en 1940 3 660 étrangers de 37 nationalités. Les plus nombreux sont les Polonais devant les Italiens et les Espagnols. Ils sont plus de 4 000 en 1943 avec l'arrivée des persécutés de zone occupée, notamment les Juifs.

Nous avons tous connu dans nos maquis des camarades étrangers et apprécié leur courage. Ils sont nombreux à payer de leur vie leur engagement.

COTISATION 1998

Ci-joint bulletin à renvoyer dans les meilleurs délais, avec le règlement afférent. Par avance, merci.

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Pdt : R. CASTILLE La Combe 23300 VAREILLES Tél : 05 55 63 01 01

Secrétaire: Mme CERCLIER 3 rue d'Armagnac 23000 GUERET Tél: 05 55 52 73 19